

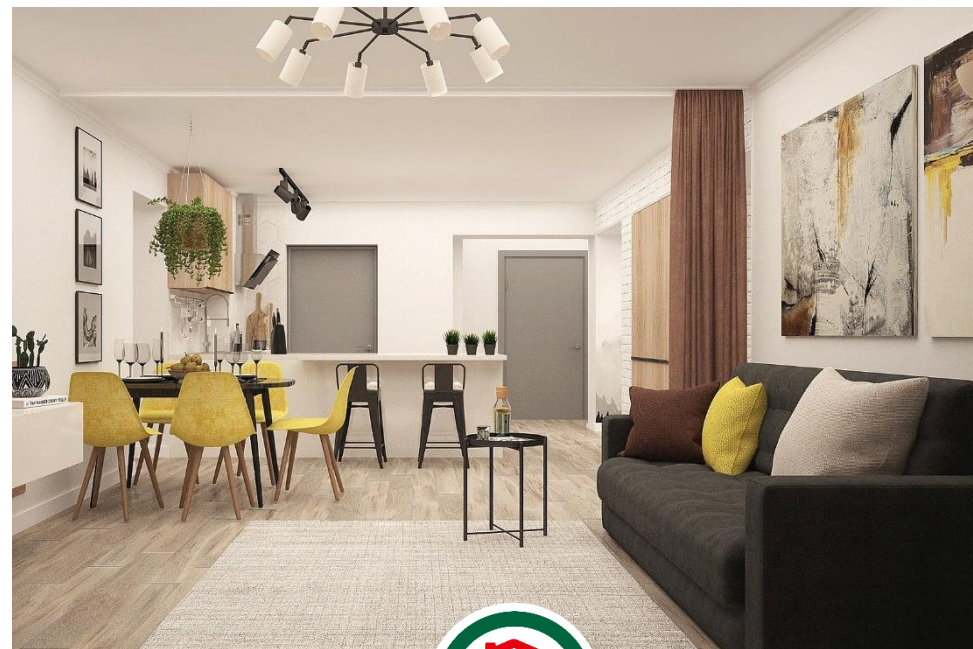


GÎTES DE FRANCE CREUSE

Maison de l'Économie
8 avenue d'Auvergne
23000 Guéret

05 55 61 50 15

infos@gites-de-france-creuse.fr
<https://www.gites-de-france-creuse.fr>



Faites classer votre location pour profiter d'avantages fiscaux et commerciaux

CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME 2025

Le service « expert »* Gîtes de France® vous facilite la vie et gère pour vous la procédure de classement.

** Le service «Expert» des Gîtes de France®, organisme accrédité par l'Etat, met son savoir-faire et son expérience **au service de tous les hébergeurs, quel que soit leur statut ou leur appartenance à un groupement, une enseigne ou un label.** Sa fonction garantit au souscripteur une expertise indépendante qui s'ouvre toujours sur les solutions et les préconisations les plus pertinentes pour l'hébergeur.*

QU'EST-CE QU'UN MEUBLÉ DE TOURISME ?

Un **meublé de tourisme** est une villa, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, offert en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile.

Il répond à des conditions minimales de confort et d'habitabilité fixées par décret.

Les meublés de tourisme font l'objet d'un classement de 1 à 5 étoiles fonctionnant selon un système à points et qui s'articule autour de 3 chapitres :

- Équipements
- Services aux clients
- Accessibilité et développement durable

Le classement est facultatif et valable 5 ans.

LE SERVICE EXPERT DES GITES DE FRANCE®

- Le savoir-faire et l'expérience au service de tous les hébergements, quel que soit leur statut, labellisés ou non
- La garantie d'une expertise indépendante
- Intervention pour 1 ou plusieurs hébergements sur le même site
- Les prix comprennent tous les frais y compris les déplacements de notre spécialiste
- 170 € TTC* pour 1 meublé
- Classement 2 à 9 meublés (situés sur la même commune)
Le premier à 170€* puis 60€ par meublé supplémentaire
- Classement valable 5 ans
- **-10% sur le 1^{er} meublé si labellisé Gîtes de France Creuse**
- Référent : Nadia DJENAD

Nota : Les prix peuvent être revus en cours d'année 2025.



QUELLE EST LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT ?

Notre expert Gîtes de France® vérifiera 133 points de contrôle portant sur :

- Les équipements (surfaces, équipements de confort, état et propreté,...)
- Les services aux clients (information client, langues parlées,...)
- L'accessibilité et le développement durable (tri sélectif, mesures de réduction de consommation d'énergie,...)

Notre service administratif s'occupe pour vous :



- De la saisie et du renseignement des dossiers et grilles de classement.
- De la transmission de la liste des meublés à Creuse Tourisme.
- De la transmission du certificat de visite de l'hébergement (sous 15 jours).

5 BONNES RAISONS DE CLASSER SA LOCATION



1. **Abattement majoré** : 71% de votre chiffre d'affaires brut non-imposable au lieu de 50% pour une location non classée
2. **Accepter les paiements par Chèques Vacances ANCV** (voir conditions ANCV)
3. **Réduire son impôt sur le revenu** : (attention : les informations communiquées peuvent évoluer - consulter directement le site <https://www.impots.gouv.fr>) :
 - *Pour les revenus perçus en 2024 (à déclarer en 2025)* : Lorsqu'un hébergement est classé « Meublé de Tourisme » et si vous relevez du régime de « Micro BIC » (Micro entreprise des Bénéfices Industriels et Commerciaux), le revenu imposable s'élève à 29% du chiffre d'affaires brut au lieu de 50% pour les autres meublés.
 - *Pour les revenus à percevoir en 2025 (à déclarer en 2026)* : L'abattement dont bénéficient les propriétaires de meublés de tourisme classés passe de 71% à 50%, avec un plafond abaissé à 77 700€. Pour les meublés de tourisme non classés, l'abattement passera de 50% à 30% avec un plafond à 15 000€.
4. **Meilleure promotion de son hébergement** : Diffusion sur les sites web des organismes institutionnels au même titre que les hébergements labellisés, et sur le site national d'Atout France : www.classement.atout-france.fr
5. **Meilleure reconnaissance par les clients** : Le classement de votre hébergement en « Meublé de Tourisme » sera l'assurance d'un niveau de qualité et d'une certification reconnue, dans un contexte national de forte pression sur la qualité des hébergements.